

Comité directeur sur les médias et la société de l'information

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**5e réunion – 3-6 décembre 2013 – 09h30 à 18h00
(Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 7)**

Rapport abrégé

**(06/12/2013)
CDMSI(2013)011**

Le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) s'est réuni à Strasbourg du 3 au 6 décembre 2013. La réunion était présidée par Andris Mellakauls (Lettonie). L'ordre du jour figure à l'annexe I. Au cours de cette réunion, le CDMSI a pris les décisions suivantes :

Pour décisions du Comité des Ministres

Projet de Déclaration du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias

- il a finalisé le projet de texte et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour adoption (annexe II);

- la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante : « La Fédération de Russie estime nécessaire que soit formellement enregistré que, bien qu'elle soutienne les idées principales de la déclaration sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, elle ne s'associe pas à l'utilisation de l'expression « et des autres acteurs des médias » qui n'a aucune base dans les documents internationaux contraignants. La Fédération de Russie ne considère pas qu'utiliser l'expression « et des autres acteurs des médias » dans la déclaration peut même être interprété comme une forme de recommandation, ne donnant aucun statut juridique spécial aux bloggeurs, défenseurs des droits de l'homme, donneurs d'alerte et « les autres personnes qui jouent le rôle de « chien de garde » », de même qu'aux soi-disant « nouveaux médias » lesquels sont à peine un outil pour que certaines personnes exercent leurs droits à la liberté d'expression. Les problèmes posés par la protection et la sécurité des catégories citées peuvent être discutés et règlementés séparément. La délégation russe attire l'attention du Comité sur le fait que la déclaration n'est, pour elle, applicable que dans la mesure où elle est compatible avec la constitution de la Fédération de Russie, la législation fédérale et les obligations découlant de

traités internationaux, et qu'elle n'a aucune influence sur les positions que la Fédération de Russie pourrait prendre sur la question, au sein du Conseil de l'Europe comme dans d'autres instances. »

Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet

Projet de mémorandum explicatif sur le projet de Recommandation du Comité des Ministres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet

- il a examiné, modifié et finalisé le projet de recommandation, il a pris note du rapport explicatif et a invité le secrétariat à compléter le texte sur la base des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion ; il a convenu que l'annexe du projet de recommandation devrait comporter une note de bas de page faisant référence au rapport explicatif ;
- devant l'absence de quorum pour l'approbation du projet à la fin de la réunion, il a convenu que des commentaires sur le projet de recommandation et/ou de mémorandum explicatif pourraient être adressés au secrétariat jusqu'au 16 janvier 2014. En l'absence de réaction, les projets de recommandation et de mémorandum explicatif seront considérés comme approuvés par la plénière et seront transmis au Comité des Ministres pour examen en vue de leur adoption (annexe III) ;

Pour information

- il a pris note des informations apportées par Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, et a tenu un échange de vues avec lui sur la Déclaration sur les risques présentés par le suivi numérique et les autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux, sur la Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias et sur l'adoption du budget du Conseil de l'Europe pour 2014 et 2015 ;
- il a discuté de la situation critique des ressources du service des médias et de la société de l'information et a exprimé ses sérieuses préoccupations quant au manque de ressources de l'unité de la coopération et de la division média dans son ensemble ; de plus, tout en reconnaissant l'importance croissante de ces questions, il a insisté sur le fait qu'un soutien aux travaux sur la gouvernance de l'internet ne devrait pas être apporté au détriment des questions de médias ;
- il a souligné que, dans les circonstances actuelles, il pourrait ne pas être possible de donner une suite significative à la conférence ministérielle de Belgrade ;
- en réponse à une proposition de Jan Kleijssen, il a décidé que l'ordre du jour de chacune de ses prochaines réunions offrirait aux Etats membres la possibilité de faire rapport sur la mise en œuvre et la diffusion des textes adoptés au plan national ;

Médias

- il a tenu un échange sur le débat thématique du 12 décembre sur « Sécurité des journalistes – Mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre des normes en matière de droits de l’homme » et en a noté la retransmission sur internet ; il a rencontré le Représentant permanent de l’Autriche, l’Ambassadeur Rudolf Lennkh qui, en tant que Président du Comité des Ministres, animera le débat ;
- il a pris note de la Conférence de la Commission du Conseil de l’Europe pour l’égalité entre les femmes et les hommes, organisée en partenariat avec le Ministère de l’éducation, de la culture et de la science des Pays-Bas sur « Les médias et l’image de la femme » (Amsterdam, 4 et 5 juillet 2013), du rapport qu’en ont fait les membres du CDMSI qui y ont participé et de la Stratégie du Conseil de l’Europe pour l’égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, et il a convenu que le prochain Bureau du CDMSI devrait envisager une collaboration plus étroite avec la Commission pour l’égalité entre les femmes et les hommes ;
- il a pris note de la conférence « Les messages de haine dans le discours politique – quelles responsabilités ? » (Varsovie, 19 et 20 septembre 2013) et a convenu de prendre contact avec l’ECRI, avec le secrétariat de la campagne « Les jeunes contre le discours de haine en ligne » et tous les autres organes du CdE pertinents pour un possible suivi ;

Conférence du Conseil de l’Europe des Ministres responsables des médias et de la société de l’information (Belgrade, 2013)

- il a chaleureusement remercié la Serbie d’avoir accueilli la conférence et pour sa grande hospitalité ;
- il a noté que, à la suite du rapport que fera le Secrétaire Général sur la conférence le 10 décembre, le Comité des Ministres décidera d’actions parmi lesquelles il appartiendra au CDMSI d’établir ses priorités de travaux pour les années à venir, en tenant compte des ressources disponibles ;

Protection du journalisme et sécurité des journalistes

- il a pris note d’un échange de lettres entre l’UNESCO et le Conseil de l’Europe sur une possible coopération entre les deux organisations sur les questions portant sur la sécurité des journalistes et a tenu un échange de vues avec Guy Berger, Directeur de la Division de la Liberté d’expression et du développement des médias de l’UNESCO (FEM) ; il a noté et soutenu la proposition d’un groupe directeur commun qui comprendrait aussi l’OSCE, et de concrétiser l’organisation de ce projet par échange de lettres ;

Transparence de la propriété des médias

- il a pris note du rapport par le Président d’une conférence sur le sujet organisée par Access Info sur la transparence de la propriété des médias et a discuté du sujet ;

Coopération et dissémination, activités actuelles et futures

- il a pris note des informations apportées oralement par le secrétariat, en particulier en ce qui concerne un projet de coopération en Hongrie et un projet commun avec la Commission européenne en Ukraine, et a demandé au secrétariat d'apporter une information écrite complète sur les projets en cours et à venir ;

Gouvernance de l'internet

Examen d'autres propositions et lignes de travail

- il a discuté des questions portants sur la neutralité du réseau, la liberté de l'internet, la circulation transfrontière du flux internet et a convenu que ces lignes de travail devaient être poursuivies, dans la mesure des ressources disponibles ;

Coopération et dissémination, activités en cours et à venir

*Dialogue européen sur la Gouvernance d'Internet (Lisbonne, 20-21 juin 2013)
Forum sur la Gouvernance d'Internet (FIG, Indonésie, 22-25 octobre 2013)*

- il a pris note des informations apportées par le secrétariat sur la contribution et la participation du Conseil de l'Europe à ces événements ainsi que du calendrier et des projets pour leurs éditions 2014, respectivement à Berlin les 12 et 13 juin 2014 (EuroDIG) et à Istanbul en septembre 2014 (FIG) ; il a pris note des propositions pour des projets de coopération en matière de gouvernance d'internet inclus dans les plans d'actions pour l'Ukraine, la Moldova, la Géorgie, l'Arménie et le Kosovo¹ ;

Protection des données

- il a pris note des informations apportées par le secrétariat sur l'état d'avancement des travaux de modernisation de la Convention 108 et de deux recommandations ainsi que des travaux du Comité ad hoc sur la protection des données (CAHDATA) ;

Mandats et composition des groupes subordonnés

- il a pris note de l'adoption du mandat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information pour 2014-2015 et de ses groupes subordonnés ;
- il a discuté la composition des deux comités d'experts et a convenu de faire des propositions au plus tard le 13 décembre 2013 ; le Bureau finalisera la composition sur la base des propositions reçues au plus tard le 19 décembre 2013 ;

Relations du CDMSI avec d'autres organisations et d'autres organes du CdE

¹ Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, sans préjuger du statut du Kosovo

- il a pris note des informations et a tenu des échange de vues avec d'autres organisations et d'autres organes du Conseil de l'Europe et a décidé d'envisager dans les deux prochaines années, la possibilité d'une mise à jour des Lignes directrices visant à aider les fournisseurs de services Internet et des Lignes directrices visant à aider les producteurs de jeux en ligne ;

Elections

- il a élu son président, de son vice-président et des membres de son Bureau avec les résultats suivants : Présidente : Maja Raković (Serbie), vice-Président : Thomas Schneider (Suisse), membres du Bureau : Mark Carvell (GB); Éanna O'Conghaile (Irlande), Christina Lamprou (Grèce), Emir Povelakić (BiH), Bissera Zankova (Bulgarie); Christina Lamprou, qui était déjà le rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes du CDMSI a accepté de continuer à assumer cette tâche.

Annexe I

Ordre de jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Information par la Présidence et par le Secrétariat

3.1 *Déclaration sur les risques présentés par le suivi numérique et les autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux*

Documents	<u>Déclaration du Comité des Ministres sur les risques présentés par le suivi numérique et les autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux</u> – adoptée le 12/6/2013
Notes et action attendue	Prendre note et éventuellement discuter d'actions futures

3.2 *Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias*

Documents	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias</u>, adoptée le 10/7/2013 - <u>"Les médias et l'image de la femme" – Conférence de la Commission du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes</u>, organisée en partenariat avec le Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science des Pays-Bas - Amsterdam, 4-5 July 2013 - <i>Projet de rapport de la conférence</i> - <u>Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes</u> - <u>Rapport de l'Institut européen pour l'égalité des sexes</u> (en anglais seulement) - <u>Rapport du programme Media et antiracisme dans le sport</u> (MARS)
Notes et action attendue	Prendre note de l'adoption de la Recommandation Prendre note des informations apportées par le Secrétariat Discuter d'un suivi

3.3 *Débat thématique du Comité des Ministres, 12 décembre 2013*

Documents	<i>Débat thématique sur "Sécurité des journalistes – les étapes suivantes vers une meilleure mise en œuvre des normes en matière de droits de l'homme"</i>
Notes et action attendue	Prendre note des informations apportées par le Secrétariat et discuter

3.4 *Présidence du Comité des Ministres*

Notes et action attendue	Prendre note des informations sur les priorités de la présidence autrichienne qui auront un impact sur le travail du CDMSI
--------------------------	--

3.5 [Conférence «Les messages de haine dans le discours politique – quelles responsabilités ? »](#) (18-19 septembre 2013, Varsovie)

Documents	- Rapport de la conférence - « Le Conseil de l'Europe contre le discours de haine: interrogations et défis », document de réflexion par Dr.Tarlach McGonagle
Notes et action attendue	Prendre note des informations apportées par le Secrétariat

4. Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des médias et de la société de l'information (Belgrade, 7-8 novembre 2013) www.coe.int/confmedia2013

Documents	- Déclaration politique et résolutions - Allocution d'ouverture du Secrétaire General (anglais uniquement) - "The road ahead" – discours d'Andris Mellakauls (anglais uniquement) - Discours de clôture du Directeur général (anglais uniquement)
Notes et action attendue	Les textes de la conférence ministérielle et le rapport seront examinés par le Comité des ministres le 10 décembre. Discuter des résultats de la Conférence ministérielle et la suite à lui donner

5. Médias

Activités normatives

5.1 Protection du journalisme et sécurité des journalistes

Documents	-« Débat thématique sur la liberté des médias » Décision du CM-SG/Inf(2011)27 -« Débat thématique sur la sécurité des journalistes » - Document de travail présenté par le Secrétaire Général - SG/Inf(2012)6 - Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et le risque de l'impunité - Résolution sur la sécurité des journalistes – Conseil des Droits de l'Homme, 21 ^e réunion (anglais uniquement) - Rapport de la CEDH sur les obligations positives des Etats sous l'article 10 (anglais seulement) - Rapport sur la diffamation, CDMSI (2012) Misc11Rev2 -Document du Secrétariat sur la protection des Journalistes /du journalisme, endossé par le CDMSI – CDMSI(2012)011Rev2 - Comment faire face aux menaces actuelles qui pèsent sur le journalisme ? Le rôle du Conseil de l'Europe dans la protection des journalistes et des autres acteurs des médias - par Tarlach McGonagle - Les principes découlant de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la protection et la sécurité des journalistes et du journalisme , document de réflexion par Philip Leach
-----------	---

	<p>-Projet de Déclaration du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes– CDMSI(2013)007Rev2 -Lettre de l'UNESCO au CdE et réponse du Directeur général (anglais uniquement)</p>
Notes et action attendue	<p>Prendre note des travaux du groupe de travail informel</p> <p>Examiner et finaliser le projet de Déclaration sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et le transmettre au CM pour éventuelle adoption.</p> <p>Tenir un échange de vues avec Jānis Kārklīšs, Assistant Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information (à confirmer)</p>

5.2 Transparence de la propriété des médias

Documents	<p>-Présentation par Fiona Harrisson (Access Info) (anglais uniquement) -Recommandation du CM No. R(94)13 sur des mesures visant à promouvoir la transparence des médias -Déclaration du CM de 2007 sur la protection du rôle des médias dans les démocraties dans le contexte de la concentration des médias -Proposition de résolution de l'APCE du 30/01/2013 " Accroître la transparence de la propriété des médias » - Conférence organisée par Access Info sur Transparence de la propriété des médias (Bruxelles, 24/09/2013) - Dix recommandations sur la transparence de la propriété des médias, document de Access Info (en anglais) - Déclaration faite par Mark Thompson (Open Society Foundations) à Belgrade sur la transparence de la propriété des médias (anglais uniquement)</p>
Notes et action attendue	<p>Prendre note des informations apportées par le Président qui a participé à la Conférence organisée par Access Info</p> <p>Discuter un possible suivi</p>

Coopération et dissémination

5.3 Activités actuelles et futures

Documents	<p>-Présentation des activités MEDIA.COOP(2012)001 -Document d'information général</p>
Notes et action attendue	<p>Prendre note des activités en cours et à venir</p> <p>Discuter</p>

6. Société de l'information et gouvernance de l'internet

Activités normatives

6.1 Compilation des droits existants des utilisateurs d'internet (MSI-DUI)

Documents	<p>-Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet - MSI-DUI(2013)07Rev4</p>
-----------	--

	<p>-Projet de mémorandum explicatif sur le projet de Recommandation du Comité des Ministres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet - MSI-DUI(2013)10rev3</p> <p>- Consultations multi-parties prenantes du MSI-DUI – compilation des commentaires de comités directeurs et d'autres comités et parties prenantes - MSI-DUI (2013)15</p> <p>- Rapport de la réunion de travail du MSI-DUI, 10 septembre 2013 - MSI-DUI(2013)13</p> <p>- Rapport de la 4^e réunion du MSI-DUI, 1 et 2 octobre 2013 – MSI-DUI(2013)14</p> <p>- Mandat du Comité d'experts sur les droits des utilisateurs d'internet (MSI-DUI), adopté le 6 juillet 2012</p>
Notes et action attendue	<p>Echange de vues avec Dr Michael Kögler, Président du MSI-DUI</p> <p>Prendre note des informations apportées par le secrétariat sur le projet de Recommandation sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet. Considérer le résultat des consultations multi parties prenantes.</p> <p>Examiner et finaliser le projet et le transmettre au CM pour éventuelle adoption</p> <p>Prendre note du projet de mémorandum explicatif</p>

6.2 Suivi d'instruments particuliers sur l'internet adoptés par le Comité des Ministres

Documents	<p>-Déclaration sur les principes de gouvernance d'internet</p> <p>-Recommandation sur la protection et la promotion de l'universalité, l'intégrité et l'ouverture d'Internet</p> <p>-Déclaration sur la neutralité du réseau</p> <p>- Proposition d'actions endossée par le Bureau - CDMSI(2012)014</p> <p>- Outcome paper (+ background input paper) from the Council of Europe Multi-Stakeholder Dialogue on Network Neutrality and Human Rights (Strasbourg, 29-30 May 2013) – CDMSI(2013)Misc18</p> <p>-"Protecting Human Rights through Network Neutrality; Furthering Internet Users' Interest, Modernising Human Rights and Safeguarding the Open Internet" - report prepared by Luca Belli and Matthjis Van Bergen</p> <p>-Rapport du rapporteur général, Ian Brown, pour la Conférence du Conseil de l'Europe «La liberté d'internet – un engagement partagé» (Strasbourg, 24-25 septembre 2013) – CDMSI-2013)Misc21</p>
Notes et action attendue	<p>Présentation par Luca Belli et Matthjis Van Bergen (auteurs du rapport) et échange de vues sur la neutralité des réseaux</p> <p>Discuter et prendre note des propositions de suivi sur la neutralité des réseaux</p> <p>Information par le secrétariat sur les résultats de la Conférence du Conseil de l'Europe «La liberté d'internet – un engagement partagé» (Strasbourg, 24-25 septembre 2013)</p> <p>Discuter et prendre note des propositions de suivi sur la transparence dans la gouvernance d'internet</p>

6.3 Rédaction d'un instrument sur la circulation trans frontière du trafic internet

Documents	-Conclusions d'experts sur les interférences dans la circulation trans frontière du trafic internet – CDMSI(2013)Misc20 -Rapport préliminaire sur des scénarios d'interférence avec le trafic internet qui peuvent avoir un impact sur l'accès à l'information trans frontière - CDMSI(2012)015
Notes et action attendue	Présentation par Dr Monica Horten, Visiting Fellow à la London School of Economics & Political Science, et échange de vues avec elle et le secrétariat sur la circulation transfrontière du trafic internet Envisager un possible suivi

6.4 Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Gouvernance d'Internet 2012-2015

Documents	-Tableau de suivi et synthèse de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Gouvernance d'Internet 2012-2015 – mise à jour par le Secrétariat – (anglais seulement)
Notes et action attendue	Présentation par le secrétariat et échanges sur un suivi de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Gouvernance d'Internet 2012-2015 par le CDMSI Prendre note des informations apportées par le secrétariat

Coopération et dissémination

6.5 Dialogue européen sur la Gouvernance d'Internet

Documents	- EuroDIG 2013 Messages de Lisbonne et projets pour EuroDIG 2014 (12-13 juin, Berlin)
Notes et action attendue	Information par les membres du CDMSI qui ont participé à la 6 ^e édition d'EuroDIG et par le secrétariat (Lisbonne, 20-21 juin 2013)

6.6 Forum sur la Gouvernance d'Internet (Indonésie, 22-25 octobre 2013)

Notes et action attendue	Information par les membres du CDMSI qui y ont participé et par le secrétariat sur le FIGI 2013 et projets pour le FIG 2014
--------------------------	---

6.7 Activités de coopération en cour et à venir

Documents	-
Notes et action attendue	Prendre note des informations apportées par le secrétariat sur les activités prévues

7. Protection des données

Activités normatives

Documents	- Rapport abrégé de la 30^e réunion plénière du T-PD (15-18 octobre
-----------	---

	2012) -Rapport abrégé de la 29^e réunion du Bureau du T-PD (5-7 février 2013) - Rapport abrégé de la 30^e réunion du Bureau du T-PD (28-30 mai 2013) -Mandat du Comité ad hoc sur la protection des données (CAHDATA) et liste de décisions de la 1^{ère} réunion (12-14 novembre 2013) -Programme de travail du T-PD pour 2014-2015
Notes et action attendue	Prendre note de l'état des travaux et des informations apportées par le secrétariat.

8. Projets de mandats

Documents	-Projet de mandat pour le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) pour 2014-2015 -Projet de mandat pour le Comité d'experts sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (MSI-JO) -Projet de mandat pour le Comité d'experts sur la circulation transfrontière d'Internet et la liberté d'Internet (MSI-INT)
Notes et action attendue	Prendre note des décisions prises par le Comité des Ministres Discuter et décider de la composition des comités d'experts

9. Echanges de vues entre le CDMSI et avec d'autres organisations et d'autres organes du CdE

9.1 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Documents	Résolution 1954(2013) La sécurité nationale et l'accès à l'information Recommandation 2420 (2013) La sécurité nationale et l'accès à l'information Proposition de résolution sur Des stratégies coordonnées pour une bonne gouvernance d'Internet Proposition de résolution sur Renforcer la coopération contre le cyber terrorisme et d'autres attaques de grande ampleur sur Internet Proposition de résolution sur « Les opérations massives de surveillance en Europe »
Notes et action attendue	Prendre note des informations sur de récents textes de l'APCE et des actions à venir

9.2 Coordinateur thématique du Comité des Ministres sur la politique d'information (TC/Inf)

Notes et action attendue	Informations Echanges de vues avec le TC-INF, l'Ambassadeur Gea Rennel
--------------------------	---

9.3 [Mouvement contre le discours de haine](#)

Notes et action attendue	Avoir un échange de vues avec le secrétariat de la campagne No Hate
--------------------------	---

9.4 Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Notes et action attendue	Avoir un échange de vues avec le secrétariat de l'ECRI sur ses travaux en vue de nouvelles orientations sur le discours e haine sur internet
--------------------------	--

9.5 [Forum mondial de la démocratie 2013](#)

Notes et action attendue	Avoir un échange de vues avec le secrétariat, prendre note de l'information
--------------------------	---

9.6 Ecoles d'études politiques

Notes et action attendue	Avoir un échange de vues avec le secrétariat, prendre note de l'information
--------------------------	---

9.7 Comité européen de coopération juridique

Notes et action attendue	Avoir un échange de vue avec le secrétariat sur un projet de recommandation sur la protection des lanceurs d'alerte
--------------------------	---

9.7 Internet Corporation for Assigned names and Numbers (ICANN)

Documents	Panel de haut niveau sur l'avenir de la gouvernance d'internet – Londres, 12-13/12/2013 - Communiqué de presse
Notes et action attendue	Informations apportées par le secrétariat sur les travaux du CdE avec l'ICANN

9.8 Union européenne de radio-télévision (UER)

Documents	"Public Service Media under Art. 10 of the European Court of Human Rights", rapport d'experts commandé par l'UER
Notes et action attendue	Tenir un échange de vues avec les représentants de l'UER et le Prof. Tretter, expert auteur du rapport

10. Elections

Documents	Document d'information sur les élections au sein du CDMSI/CDMSI(2013)010
Notes et action attendue	Procéder à l'élection du Président, du vice-Président du CDMSI, des membres du Bureau et du rapporteur à l'égalité

11. Autres questions

Documents	1.- Lettre de M. Jobst Plog's (Président d'Eurimages) au Secrétaire Général du CdE - Réponse du Secrétaire Général
-----------	---

	<i>Conférence Community Media Forum Europe, Brno, 4-6 octobre 2013</i> <i>Présentation PowerPoint : The New Council of Europe Recommendation on Gender Equality and the Media – Towards better Implementation of Gender Equality Standards</i>
Notes et action attendue	1. Prendre note de l'échange de lettres concernant la fermeture de la télédiffusion grecque ERT. Discuter 2. Prendre note du rapport par Bissera Zankova (Bulgarie) qui a participé à la conférence au nom du CDMSI

12. Adoption du rapport abrégé

<i>Documents</i>	<i>Rapport abrégé de la 5^e réunion du Comité directeur des médias et de la société de l'information – CDMSI(2013)011</i>
Notes et action attendue	Adopter le rapport abrégé

Documents généraux de référence :

- [Mandat du CDMSI 2012-2013](#)
- [Résolution CM/Res\(2011\)24](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
- [Résolution CM/Res\(2011\)7](#) sur les conférences du Conseil de l'Europe de ministres spécialisés

Rapports de réunions récents :

- [CDMSI\(2012\)021](#) - rapport de la 2^e réunion du CDMSI
- [CDMSI-BU\(2013\)001](#) – Rapport de la 3^e réunion du Bureau du CDMSI -
- [CDMSI\(2013\)006](#) – rapport de la 3^e réunion du CDMSI
- [CDMSI-BU\(2013\)003](#) – Rapport de la 4^e réunion du Bureau du CDMSI
- [CDMSI\(2012\)013rev4](#) - Tableau de suivi des réunions du CDMSI – mise à jour au 09/09/2013 (anglais uniquement)
- [CDMSI\(2012\)009rev6](#) – Calendrier des réunions et manifestations en 2013 – mise à jour au 06/08/2013

Annexe II

Projet de Déclaration du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias

Le 5 Décembre 2013

Projet de Déclaration du Comité des Ministres

relative à la protection du journalisme et à la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias²

...

*(Adoptée par le Comité des Ministres
à l'occasion de la **^e réunion des Délégués des Ministres)*

1. En Europe, les journalistes et les autres acteurs des médias sont de plus en plus souvent victimes de harcèlement et d'intimidations, privés de leur liberté, agressés physiquement et parfois même tués en raison de leur travail d'investigation, de leurs opinions ou de leurs reportages. Ces abus et crimes se heurtent souvent aux efforts insuffisants des autorités nationales compétentes pour traduire les auteurs en justice, ce qui aboutit à une culture d'impunité.
2. Cette situation alarmante ne se limite pas exclusivement aux journalistes professionnels et aux autres acteurs traditionnels des médias. Comme le reconnaissent plusieurs organisations intergouvernementales, notamment le Comité des droits de l'homme des Nations Unies dans son Observation générale n° 34³, l'éventail des acteurs s'est élargi avec l'apparition de nouvelles formes de médias à l'ère numérique⁴. Toute personne qui contribue à alimenter le débat public, qui exerce une activité journalistique ou qui joue un rôle de « chien de garde » est également menacée.
3. Le droit à la liberté d'expression, le droit de recevoir et de communiquer des informations, des idées et des opinions sans ingérence, est reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme (article 10) et il constitue l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose une société démocratique. Le rôle de « chien de garde » que jouent les médias est crucial pour défendre ces droits et pour assurer la protection de tous les autres droits de l'homme. Lorsque des abus de pouvoir, des activités de corruption, des discriminations, des activités criminelles ou délictueuses et des violations des droits de l'homme sont mis au jour, cela résulte directement du travail de journalistes d'investigation et d'autres acteurs des médias. Porter les faits à la connaissance du public est essentiel pour remédier à de telles situations et exiger des responsables qu'ils rendent des comptes.

² La Fédération de Russie a émis une réserve sur le projet de déclaration, refusant spécifiquement son application aux "autres acteurs des médias" dans la mesure où elle considère ce terme comme étant imprécis et sans aucune base dans les documents internationaux juridiquement contraignants.

³ Le journalisme est une fonction exercée par des personnes de tous horizons, notamment des reporters et analystes professionnels à plein temps ainsi que des blogueurs et autres particuliers qui publient eux-mêmes le produit de leur travail, sous forme imprimée, sur l'Internet ou d'autre manière, et les systèmes généraux d'enregistrement ou d'octroi de licence pour les journalistes par l'État sont incompatibles avec le paragraphe 3. Les régimes d'accréditation limitée peuvent être licites uniquement dans le cas où ils sont nécessaires pour donner aux journalistes un accès privilégié à certains lieux ou à certaines manifestations et événements. Ces régimes devraient être appliqués d'une manière qui ne soit pas discriminatoire et soit compatible avec l'article 19 et les autres dispositions du Pacte, en vertu de critères objectifs et compte tenu du fait que le journalisme est une fonction exercée par des personnes de tous horizons.

⁴ Voir la Recommandation CM/Rec (2011)7 sur une nouvelle conception des médias.

4. Les journalistes et les autres personnes qui jouent le rôle de « chien de garde » par l'intermédiaire des médias sont souvent dans une position vulnérable vis-à-vis des pouvoirs publics ou d'autres groupes d'intérêts puissants en raison du rôle qu'ils jouent en informant le public et en suscitant un débat sur des questions d'intérêt général. Les obstacles érigés pour empêcher l'accès à des informations d'intérêt public risquent non seulement de décourager les journalistes et les autres acteurs des médias de remplir leur rôle de « chien de garde »⁵, mais aussi d'avoir des effets négatifs sur la sécurité et sur la sûreté de ces derniers.
5. Les attaques contre les journalistes et les autres acteurs des médias constituent des violations particulièrement graves des droits de l'homme non seulement pour les personnes visées par ces attaques mais aussi pour celles dont le droit de recevoir des informations est par là même bafoué, ce qui a pour effet de restreindre le débat public, pourtant au cœur de la démocratie pluraliste.
6. La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que le rôle joué par les journalistes dans une société démocratique conférait à ces derniers certaines protections accrues en application de l'article 10 de la Convention. L'exercice de la liberté des médias, notamment en ce qui concerne les questions sérieuses d'intérêt général, comporte aussi des devoirs et des responsabilités. La garantie que l'article 10 offre aux journalistes, en ce qui concerne les comptes rendus sur des questions d'intérêt général, est subordonnée à la condition que les intéressés agissent de bonne foi afin de fournir des informations fiables et précises dans le respect de l'éthique journalistique⁶.
7. La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que les Etats étaient tenus de créer un environnement favorable à la participation aux débats publics de toutes les personnes concernées, leur permettant d'exprimer sans crainte leurs opinions et idées⁷. Pour ce faire, les Etats doivent non seulement s'abstenir de toute ingérence dans la liberté d'expression des intéressés, mais aussi respecter l'obligation positive qui leur incombe de protéger le droit de ces derniers à la liberté d'expression contre la menace d'attaques, y compris de la part de particuliers, en mettant en place un système de protection efficace.
8. L'éradication de l'impunité est une obligation cruciale qui incombe aux Etats, pour rendre justice aux victimes, pour dissuader les auteurs potentiels de futures violations des droits de l'homme et pour maintenir l'Etat de droit et la confiance de la population dans le système judiciaire⁸. Toute attaque visant un journaliste ou un autre acteur des médias devrait donner lieu à une enquête approfondie menée en temps voulu et à des poursuites à l'encontre des responsables. Pour être efficace, cette enquête doit tenir dûment compte de tout lien éventuel avec une activité journalistique, et ce en totale transparence.
9. Pour qu'il y ait un environnement favorable aux débats publics, il faut que les Etats s'abstiennent de se livrer à l'intimidation judiciaire en restreignant le droit des personnes à révéler des informations d'intérêt général par le biais d'une application arbitraire ou disproportionnée des dispositions légales, en particulier des dispositions pénales en matière de diffamation, de sécurité nationale ou de terrorisme. L'application arbitraire des lois en vigueur a un effet paralysant sur l'exercice du

⁵ Voir à cet égard *Tarasag A Szabadsagjogokert c. Hongrie*, n° 37374/05, 14 avril 2009, paragraphe 38.

⁶ Par exemple, *Standard Verlagsgesellschaft mbH (n° 2) c. Autriche*, n° 37464/02, 22 février 2007, paragraphe 38.

⁷ *Dink c. Turquie*, n° 2668/07, 6102/08, 30079/08, 7072/09 et 7124/09, 14 septembre 2010, paragraphe 137.

⁸ Voir Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour éliminer l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme, adoptées le 30 mars 2011.

droit de communiquer des informations et des idées et elle conduit à l'autocensure. En outre, un accès rapide et libre aux informations, par principe, et une protection renforcée des sources des journalistes sont essentiels au bon exercice du journalisme en général et du journalisme d'investigation en particulier⁹.

10. Menées sans les garanties nécessaires, la surveillance des journalistes ou des autres acteurs des médias et le suivi de leurs activités sur internet peuvent menacer l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression, voire la sécurité des personnes concernées. Elles peuvent du reste amoindrir la protection des sources journalistiques.
11. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des Ministres
 - alerte les Etats membres du nombre croissant d'attaques constatées dans différentes régions d'Europe à l'encontre de journalistes ou d'autres acteurs des médias, qui constituent autant d'atteintes au droit à la liberté d'expression, à la liberté d'opinion et à la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées ainsi qu'à d'autres droits fondamentaux consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme ;
 - s'engage à favoriser l'établissement d'une plate-forme en ligne sur laquelle seraient publiées des informations émanant d'organisations de défense de la liberté des médias intéressées, en vue de recenser et de dénoncer les éventuelles violations des droits garantis par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ;
 - exhorte les Etats membres à respecter les obligations positives qui leur incombent s'agissant, d'une part, de protéger les journalistes et les autres acteurs des médias face à toute forme d'attaque et, d'autre part, de mettre fin à l'impunité, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ; engage les Etats membres à réexaminer leur conformité avec ces obligations au moins une fois tous les deux ans ;
 - encourage les Etats membres à contribuer aux efforts engagés de manière concertée à l'échelle internationale pour renforcer la protection des journalistes et des autres acteurs des médias, et ce en veillant à ce que les cadres juridiques et les pratiques en matière de l'application des lois soient en parfait accord avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. La mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité est une nécessité urgente et vitale.
 - intensifiera en priorité ses activités normatives et de coopération en matière de protection du journalisme et de sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias et apportera son concours à d'autres organisations internationales dans les domaines où le Conseil de l'Europe est particulièrement compétent ;
 - examinera de nouvelles mesures visant respectivement à garantir la protection des journalistes face aux menaces et aux actes de violence, à éradiquer l'impunité et à assurer l'harmonisation des législations et pratiques en matière de diffamation, de lutte contre le terrorisme et de protection des sources journalistiques ;

⁹ Par exemple, la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics et la Recommandation du Comité des Ministres N° R (2000) 7 sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources d'information.

- abordera les problèmes et les menaces particuliers auxquels les femmes journalistes sont confrontées dans l'exercice de leur métier.

Annexe III

**Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur un
Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet
Projet de mémorandum explicatif sur le projet de Recommandation du Comité
des Ministres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs
d'internet**

Annexe IV

Liste des participants

Total number of participants : 72

Gender distribution – 47 men (65%) / 25 women (35%)

Parité entre hommes / femmes - 47 hommes (65%) / 25 femmes (35%)

ARMENIA/ARMENIE

Mr Garegin Chugaszyan

Executive Director, IT Foundation, 2 Arshakuniats Ave., II Floor

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Matthias Traimer

Federal Chancellery, Head of Department, Media Affairs and Information Society, Federal Chancellery, Constitutional Service

AZERBAIJAN

Ms Jeyran Amiraslanova

Senior Consultant for Public and Political Issues, Office of the President of the Republic of Azerbaijan, Presidential Palace

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Emir Povlakic

Head of Division for Licensing, Digitalization and Coordination in Broadcasting, Communications Regulatory

BULGARIA/BULGARIE

Ms Bissera Zankova, Media Expert / Consultant

Ministry of Transport, IT and Communications

CROATIA/CROATIE

Ms Doris Kurtov

Directorate for International Cooperation and EU Funds

Head of Service for Bilateral and Multilateral Cultural Cooperation

Ministry of Culture

CYPRUS/CHYPRE

Ms Eleonora Gavrielides

Ministry of Interior

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Artuš Rejent

Media and Audio-Visual Department, Ministry of Culture

ESTONIA/ESTONIE

Mr Tanel Tang

FRANCE

Ms Sophie Verrier

Bureau des affaires europeennes et internationales, Direction Generale des Medias et des Industries Culturelles, Ministere de la Culture et de la Communication

Ms Catherine Souyri-Desrosier

Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, Pôle de l'audiovisuel extérieur

GEORGIA/GEORGIE

Ms Tamar Kintsurashvili
General Director of Public Broadcasting

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Oliver Schenk
Division K 31, International Media Cooperation, Federal Government Commissioner for Culture and the Media

Mr Wolfgang Wohnhas
Division K 31, Head of International Media Cooperation, Federal Government Commissioner for Culture and the Media

Ms Annick Kuhl
EU Representation of the Free State of Bavaria to the EU

Mr Jan Wiegandt
State Chancellery of Rhineland-Palatinate

Mr Uwe Petry
Adviser
Permanent Representation of Germany to the Council of Europe

GREECE/GRECE

Ms Christina Lamprou
Head of the Department of Audiovisual Affairs, Directorate of Mass Media - General Secretariat of Information and Communication, Hellenic Republic

HUNGARY/HONGRIE

Mr György Ocskó
International Legal Adviser, National Media and Infocommunications Authority

Mr János Auer
Member of the Media Council of the National Media and Infocommunications Authority

ICELAND/ISLANDE

Ms Margrét Magnúsdóttir
Legal Adviser
Ministry of Education, Science and Culture

IRELAND/IRLANDE

Mr Éanna Ó Conghaile
Principal Officer, Broadcasting Policy Division, Department of Communications, Energy & Natural Resources,

ITALY/ITALIE

Mr Pierlugi Mazzella
Director General, Agency for the right to university education, Professor of Information and Communication, University of Rome

LATVIA/LETTONIE

Mr Andris Mellakauls (Chair)
Information Space Integration, Ministry of Culture

Ms Gita Keistere
Legal Adviser, National Electronic Mass Media Council

LITHUANIA/LITHUANIE

Ms Regina Jaskelevičienė
Head of Information Society Division, Cultural Policy Department, Ministry of Culture of
the Republic of Lithuania

MONACO

M. Serge Robillard
Chef de Division, Direction des Communications Électroniques, Principauté de Monaco

MONTENEGRO

Mr Ranko Vujovic, Executive Director, UNEM

REPUBLIC OF MOLDOVA

Ms Ana Taban, Head of Information and Media Outreach Office, Ministry of Foreign
Affairs and European Integration

THE NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mr Nol Reijnders
Deputy Head of Media Policy, Ministry of Education, Culture and Science, Department for
Media, Literature, Libraries

Ms dr. P.M. van den Eijnden
Legal adviser
Ministry of the Interior and Kingdom Relations

NORWAY/NORVEGE

Mr Anders Huitfeldt
Ministry of Culture, Department of Media and Copyright

POLAND/POLOGNE

Dr Małgorzata Pęk
Deputy Director of Strategy Department
Office of The National Broadcasting Council

Mr Jarosław Sekuła
Senior expert,
Department of Information Society, Ministry of Administration and Digitalization

PORTUGAL

Mr Pedro Ruivo (GMCS, Portugal
Cabinet pour les Medias ("Gabinete para os Meios de Comunicação Social")

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION RUSSIE

Mr Alexander Surikov
Deputy Director, Department of Information and Press, Ministry of Communication

Mr Arseny Nedyak
Deputy Director, Department of Media, Ministry of Communication

Mr Kirill Ignatov
Adviser, Department of Media, Ministry of Communication

SERBIA/SERBIE

Ms Maja Rakovic

SLOVAK REPUBLIC/REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Ivana Lassakova, Director, Media Law and Audiovisual Unit

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Skender Adem
Undersecretary, Ministry of Culture of Republic of Slovenia

SWEDEN

Ms Lottie-Ann Lindström
Department of Culture

Mr Johan Hallenborg
Ministry of Foreign Affairs

SWITZERLAND

Mr Thomas Schneider
International Affairs, Federal Office of Communication, Federal Department for the environment, transport, energy and communication

M. Frédéric Riehl
Head of International Affairs
Federal Office of Communication, Federal Department for the environment, transport, energy and communication

M. Pierre Smolik
Federal Office of Communication, Federal Department for the environment, transport, energy and communication

„Former Yugoslav Republic of Macedonia“ / „Ex république yougoslave de Macédoine“

Ms Vesna Poposka
Head of International PR Department, Government of the Republic of Macedonia, PR Department, St Ilindenska bb, Skopje

TURKEY/TURQUIE

Mr Mehmet Bora Sönmez
Media Expert, Radio and Television Supreme Council of Turkey

Mr. Esat Çiplak, Member, Radio and Television Supreme Council of Turkey

Mr Süleyman Demirkan
Member of Radio and Television Supreme Council

Mr Ahmet Yildirim
Ass. Prof., Member of Radio and Television Supreme Council

UKRAINE

Mrs Larysa Mudrak, Deputy Chairman of the National Television and Radio Broadcasting Council

Ms Larysa Vasylenko, Head of International Relations Division of the National Television and Radio Broadcasting Council

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Mr Mark Carvell
Media Team, Department for Culture, Media and Sport, 2-4 Cockspur Street, London SW1Y 5DH

* * *

OBSERVERS/PARTICIPANTS

ASSOCIATION OF COMMERCIAL TELEVISION IN EUROPE (ACT)

Mr Ross Biggam
Director General

COMMUNITY MEDIA FORUM EUROPE (CMFE)

Ms Nadia Bellardi

EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU)

Dr Michael Wagner
Head of Media and Communication Law

Ms Anne-Catherine Berg
Legal Adviser

Professor Hannes Tretter
Public Service Media under Article 10 of the European Convention on Human Rights
Study on behalf of the European Broadcasting Union
Les médias de service public à la lumière de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme
Étude pour le compte de l'Union Européenne de Radio-Télévision

EuroISPA

Mr Michael Rotert

ASSOCIATION OF EUROPEAN JOURNALISTS (AEJ) / MEDIA FREEDOM REPRESENTATIVE

Mr William Horsley

EUROPEAN DIGITAL RIGHTS (EDRI)

Mr Joseph McNamee
Executive Director

EUROPEAN PLATFORM OF REGULATORY AUTHORITIES (EPRA)

Ms Emmanuelle Machet
Secretary

EUROPEAN NEWSPAPER PUBLISHERS ASSOCIATION (ENPA)

Mr Holger Rosedal, Head of Legal Department

CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Gabriel Nissim

EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY

Ms Susanna Nikoltchev

HOLY SEE

Dr Michael Lukas

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE – YOUTH DEPARTMENT / SERVICE DE LA JEUNESSE (EDUCATION AND TRAINING / EDUCATION ET FORMATION)

Mr Rui Gomes

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

Ms Jana Gajdosova
Access to Justice and Data Protection

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
(UNESCO)**

Mr Guy Berger
Director of the Division for Freedom of Expression and Media Development

ICANN

Mr Andrea Beccalli
Stakeholder Engagement Manager

ICTRecht

Mr Matthijs van Bergen
Legal advisor

* * *

INTERPRETERS

Ms Elisabetta BASSU
Mr Michael HILL
Mr André BERNHARD
Ms Marie-José HALT

* * *

SECRETARIAT

Mr Jan Kleijssen, Director of Information Society and Action against Crime, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Mr Jan Malinowski, Head of Information Society Department, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Dr Silvia Grundmann, Head of Media Division, Directorate General of Human Rights and Rule of Law, Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society

Ms Onur Andreotti, Administrator, Media Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Anne Boyer-Donnard, Administrative Assistant, Media Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Mr Lee Hibbard, Administrator, Information Society Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Mr James Lawson, Administrator, Information Society Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Elvana Thaçi, Administrator, Information Society Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Loreta Vioiu, Administrator, Information Society Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Sophie Kwasny, Administrator, Data Protection Unit, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Maria Michaelidou, Programme Advisor, Data Protection Unit, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Julia Whitham, Assistant, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Sonya Folca, Assistant, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Elisabeth Maetz, Assistant, Directorate General Human Rights and Rule of Law